

# **CHARTRE ÉTHIQUE**

**PROCÉDURE D'ALERTE**

**COMMENT  
SAVOIR SI JE SUIS  
CONFRONTÉ À  
UN ENJEU  
ÉTHIQUE?**

**Si vous répondez « NON »  
à l'une des 4 questions  
suivantes, vous vous  
trouvez probablement  
face à un acte que vous  
suspectez d'être  
répréhensible :**



- *Est-ce légal ?*
- *Est-ce conforme avec les valeurs, la politique, les chartes et codes de l'entreprise ?*
- *Êtes-vous à l'aise avec cette situation, cet acte, cette décision ?*
- *Si une autre personne que vous en prend connaissance en lisant un journal ou internet, considèrera-t-elle cette situation ou décision comme étant normale ?*

**Dans ce cas vous pouvez  
utiliser la procédure  
d'alerte mis en place au  
sein du Groupe LOXAM.**

# COMMENT UTILISER LA PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING) ?

## Qui est couvert par ce système ?

Tout salarié, intérimaire et stagiaire quelque soit son statut ou contrat peut être un lanceur d'alerte.



## À quoi sert un tel système ?

À remonter tout acte répréhensible suspecté ou tout enjeu éthique dans le cadre de votre travail (que cet acte soit évoqué ou non dans la charte).



## Comment utiliser ce système ?

Dans la plupart des cas, vous devriez être en mesure d'alerter votre manager de toute préoccupation éthique.

Si ce n'est pas le cas, vous devez contacter soit votre Directeur, soit votre DRH ou le Référent éthique du Groupe.

# Confidentialité ?

**Nous espérons que chacun se sentira en mesure de lancer une alerte dans ce cadre.**

**Une alerte totalement anonyme est très difficile à traiter. Si vous souhaitez lancer une alerte confidentiellement, nous préserverons au maximum votre identité.**

**Nous ne la dévoilerons que si cela est nécessaire et uniquement à ceux en charge de l'investigation relative à cette alerte.**



## Protection et soutien au lanceur d'alerte

**Les lanceurs d'alerte ne doivent subir aucun désagrément. Si tel n'est pas le cas, vous devez immédiatement informer le Référent éthique.**

**Si un salarié ou manager menace ou fait subir des représailles à un lanceur d'alerte, il s'expose à des sanctions disciplinaires.**

**Si un lanceur d'alerte a fait de fausses déclarations malicieusement ou à des fins personnelles, il s'expose à des sanctions disciplinaires.**

# LES MISSIONS DU RÉFÉRENT ÉTHIQUE

**Répondre aux questions et interrogations du personnel** sur des situations en lien avec les engagements pris. Les échanges auront lieu dans un total respect de la confidentialité du collaborateur

**Alerter la direction de l'entreprise à tout moment** pour tous sujets relevant des engagements pris dans la charte



Une adresse mail confidentielle : [rse-ethique@loxam.fr](mailto:rse-ethique@loxam.fr)

Un numéro de téléphone dédié : [06 88 600 600](tel:0688600600)

Seul Cyril Demigneux, Référent Éthique, recevra les communications envoyées sur ces 2 supports.